Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Lundi 7 septembre 2020

Pays de la Bresse bourguignonne

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

- 1 Pays
- 4 communautés de communes
- 88 communes
- 67 000 habitants
- 1 420 km²

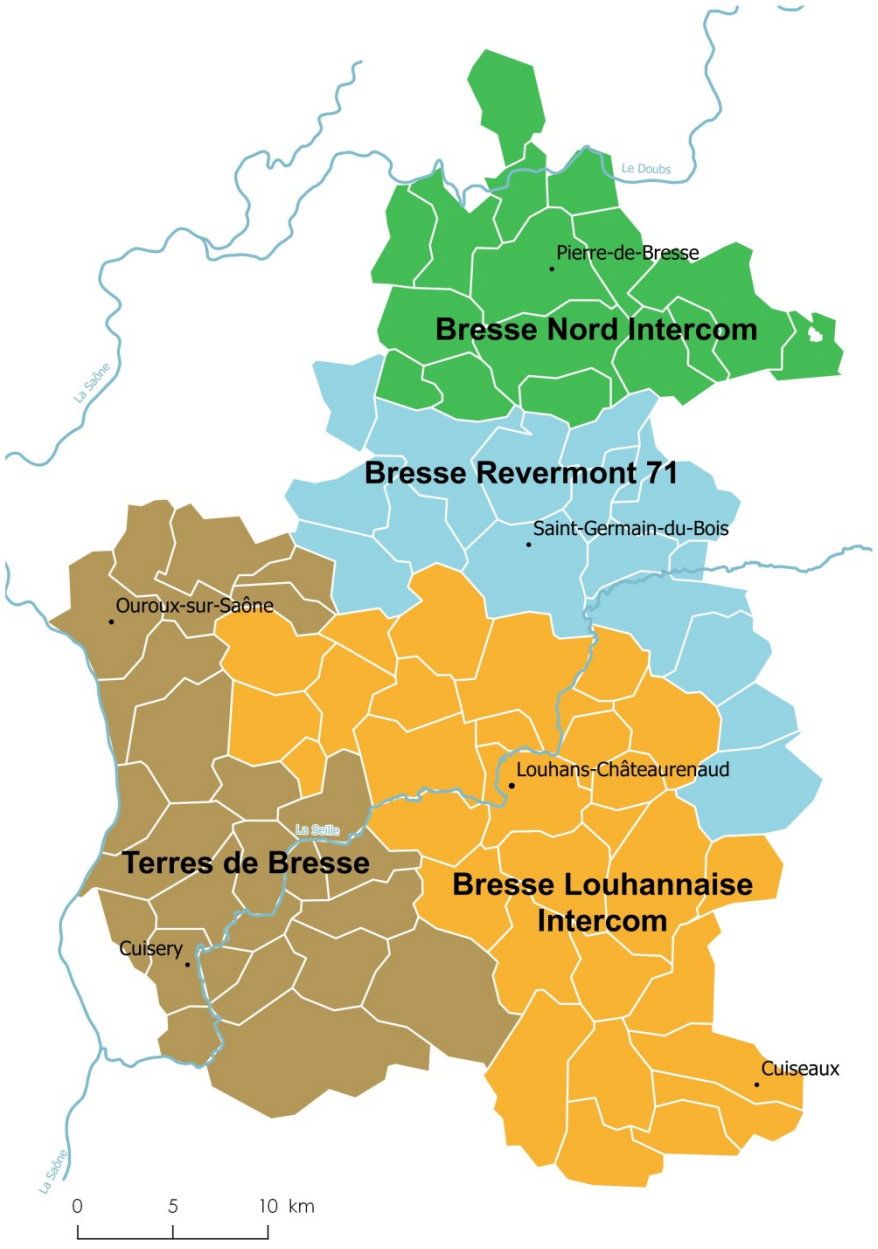

- 1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- 1 assemblée délibérante composée de 37 élus titulaires et 37 suppléants issus des communautés de communes
- 10 agents
- 4, promenade des cordeliers à LOUHANS
- www.pays-bresse-bourguignonne.com

Pays de la Bresse bourguignonne

La construction du « Pays »

2 dates clefs dans la reconnaissance nationale des Pays :

- **1995 avec le « Pays test de la Bresse Louhannaise » qui devait prendre la suite des dispositifs intercommunaux déjà engagés depuis les années 80 par les collectivités locales ;**
- **et 1999 avec la relance des réflexions, par les élus locaux et les acteurs socioprofessionnels, pour la création d'un « Pays de la Bresse bourguignonne ».**

Un Pays, bassin de vie à identité géographique et culturelle, n'est pas un nouvel échelon administratif mais une « fédération de Communautés de Communes » pour des actions en commun.

La construction du « Pays »

Sur les 11 cantons du périmètre d'étude reconnu en 2001, 9 sont dans le périmètre définitif arrêté en 2004 suite aux votes d'adhésion des Communautés de Communes :

- **les 8 de l'arrondissement de LOUHANS (ex découpage) ;**
- **et celle de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (« Portes de la Bresse »).**

Les (ex) cantons qui n'ont finalement pas adhéré au Pays de la Bresse bourguignonne sont ceux

- **de SAINT-MARTIN-EN-BRESSE (celui de VERDUN-SUR-LE-DOUBS avait déjà refusé le « double périmètre d'étude ») ;**
- **et de TOURNUS (à l'exception de ROMENAY et RATENELLE car membres de « Saône et Seille » avec le canton de CUISERY).**

La construction du « Pays »

Le périmètre définitif du Pays de la Bresse bourguignonne est passé de 87 à 88 communes lorsque la commune de MONTJAY a rejoint l'intercommunalité de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS après les élections municipales de 2008.

L'association Saône-Bresse-Revermont, créée en 2001 pour mobiliser les subventions « Cœur de Territoire » de la Région Bourgogne, était la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne ; elle a été dissoute en 2014 avec le transfert de ses missions (et de son personnel) au Syndicat Mixte.

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Tourisme

2010 : Création Office de **Tourisme** du Pays de la Bresse bourguignonne

Aménagement et urbanisme

2012 : Elaboration du **Schéma de Cohérence Territorial** (SCoT)

2015 : Service instructeur des permis de construire (ADS)

Développement local

2013 : mise en œuvre de la Charte de développement du Pays via des **programmes de financements :** LEADER FEADeR, contrat régional sur la transition énergétique, contrat de développement fluvestre de la Seille navigable...

2017 : Contrat Local de **Santé**

Porteur des études du projet de Parc naturel Régional

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

- **Budget principal**

-> Participation des communautés de communes membres au prorata du nombre d'habitants : 5,57€ par habitant en 2020

-> Subventions des fonds européens LEADER et des fonds régionaux pour l'ingénierie et les études portées par le Syndicat mixte

-> Appels à projets nationaux ou régionaux

- **Budget annexe « Instruction des autorisations d'urbanisme »**

-> Pris en charge à 100% pour la partie fonctionnement par les **51 communes instruites** au prorata du nombre de dossiers traités pour chaque commune

Tourisme

Le Syndicat Mixte a créé, par délibération du 8 mars 2010, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne et a approuvé ses statuts à cette même date.

C'est la collectivité interlocutrice de l'Office de Tourisme. A ce titre, le Syndicat :

- définit la **politique touristique**
- **désigne les membres** du comité de direction de l'Office du Tourisme : 10 élus choisis parmi les délégués syndicaux et 9 membres socio-professionnels
- attribue les **financements** (3,51 € par habitant en 2020)
- récolte et reverse le produit de la **taxe de séjour** à l'Office du tourisme

Qu’est ce qu’un SCoT ?

SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale

Explication à travers 3 courtes vidéos :

- L’aménagement du territoire

https://www.youtube.com/watch?v=UrEz-xBvFlI&t=2s

- Le rôle du SCoT dans l’aménagement d’un territoire

https://www.youtube.com/watch?v=vuechPiBJQg

- Comment se construit un SCoT ?

https://www.youtube.com/watch?v=Wj6ga-vVTD8&t

Le SCoT de la Bresse bourguignonne

- Approuvé en juin 2017 par le Comité syndical
- Diagnostic, Projet stratégique et Document d'Orientation et d'Objectifs disponibles sur http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/
- Révision pour 2023 notamment suite à l'approbation du SRADDET Bourgogne Franche Comté en juin 2020

Le SCoT de la Bresse bourguignonne

- Réalisation de **8 600 logements** d'ici 2035 pour accueillir 11 500 nouveaux habitants
- **Adapter** l'offre de logements aux besoins des ménages
- Respecter **l'armature multipolaire** existante pour le développement
- Travailler sur le potentiel de **renouvellement urbain**
- Favoriser l'intégration du bâti dans l'environnement **paysager bressan**
- Identifier les **risques** dans les PLU/PLUi
- S'appuyer sur les principales **zones d'activité** et les **friches** industrielles **existantes**

- Préserver les **réservoirs et corridors** écologiques
- Contribuer au bon fonctionnement des **exploitations agricoles**
- Conserver la **diversité agricole et paysagère** de la Bresse
- Valoriser la **filière bois/énergie**
- Faire de la **performance énergétique** des bâtiments une priorité
- Promouvoir **le rayonnement touristique,** culturel et de loisirs

Pays de la Bresse bourguignonne

Mise en compatibilité des PLU/PLUi

Analyse de compatibilité des documents d'urbanisme arrêtés soumis pour avis du Comité syndical

Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux

- Fourniture de supports pour analyser la compatibilité
- Aide à la décision sur projet de révision ou d'élaboration (avantages, inconvénients, coût, temps à passer)

- Relecture du cahier des charges
- Fourniture de données aux bureaux d'études
- Participation aux réunions et aux ateliers de travail

- Aide à la mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme

Adresse mail : scot@smbb71.fr – Tél. : 03 85 75 76 00

Pays de la Bresse bourguignonne

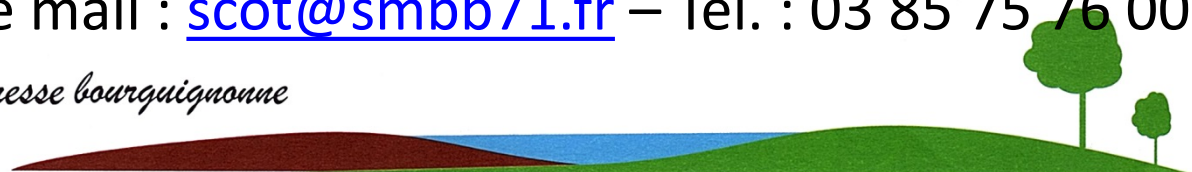

L’ Application du Droit des Sols (ADS)

- Service mutualisé **au service** de 51 communes
- Mis en place au **1er juillet 2015**
  - **5 agents instructeurs**
    - Céline BONNARDOT
    - Aurélie TOUZOT
    - Virginie TRULLARD
    - Aurélie LONGEPIERRE
    - Nelly SENDRA
- Communes instruites qui **financent** le fonctionnement du service

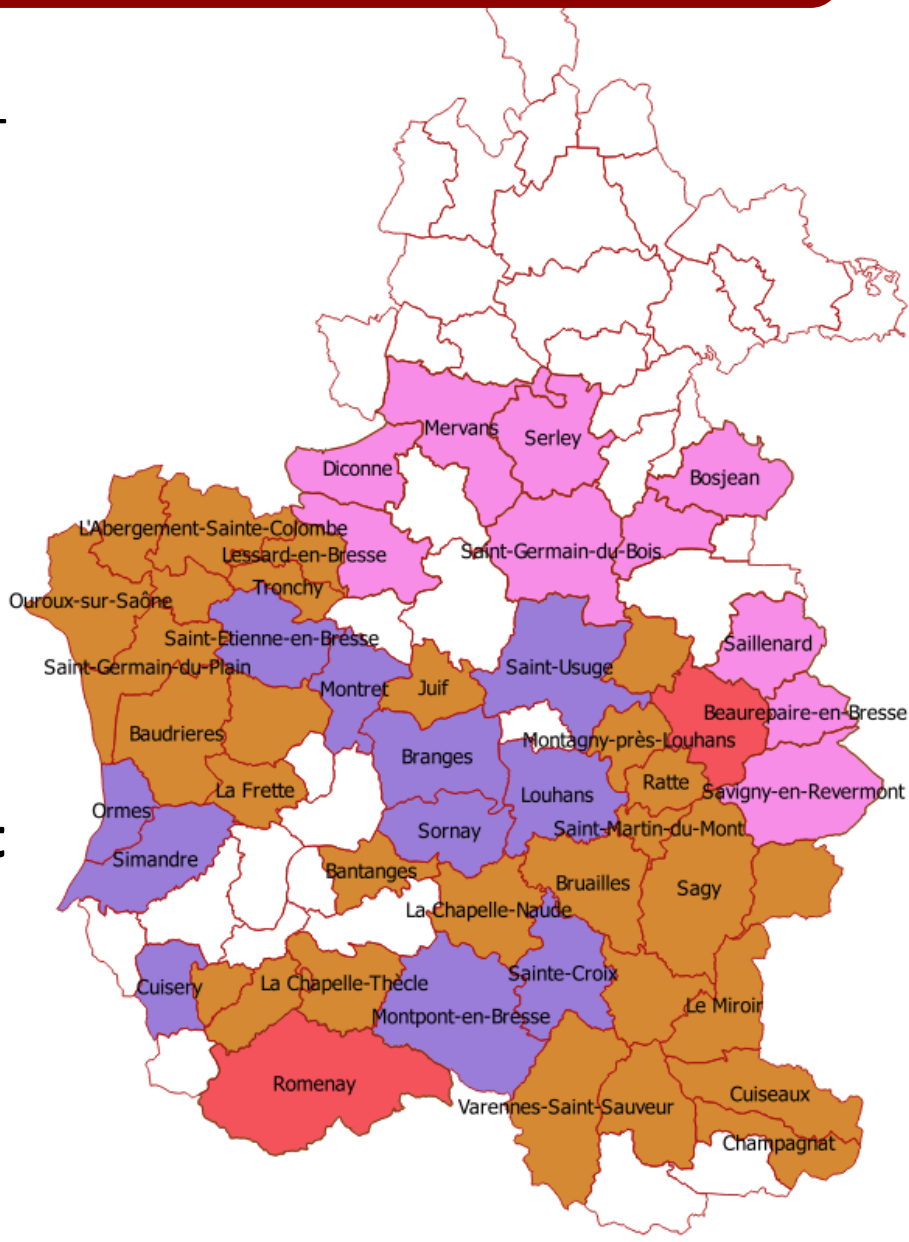

L’ Application du Droit des Sols (ADS)

- **Instruction** technique et juridique des autorisations d’urbanisme envoyées par les communes
- **Réponse aux questions** d’urbanisme des communes instruites
- **Accompagnement** sur les dossiers complexes
- **Formation** et veille juridique pour les communes instruites
- **Mise à disposition** d’un logiciel et d’un outil cartographique en ligne

Le développement local

Sur base du « Projet de territoire » de la Bresse bourguignonne (charte de Pays puis SCoT), il s'agit de mobiliser les « crédits territorialisés » par les financeurs :

Europe (via ses dispositifs régionalisés)
Etat (Préfectures, Directions et Agences)
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Possible d'atteindre 80% de subventions dans un même plan de financement en H.T. : nombreux cas de figure dont « 20% Europe + 20% Etat + 20% Région + 20 % Département » ou « 40% Europe + 40% Région », etc. ; un même financeur n'intervient pas 2 fois sur un même projet (ou une même dépense).

Le développement local

Programme européen L.E.A.D.E.R. « *Entrer dans la transition énergétique* » (cf plaquette distribuée) financé par 1 500 000 euros de F.E.A.De.R. 2014-2020.
Enveloppe locale déjà utilisée à plus de 80%.
Reliquat pour les projets locaux déjà identifiés en 2019.

En cours ou à venir :

Échanges avec le Conseil Régional pour obtenir une dotation complémentaire et pour poursuivre sa prise en charge financière (sur ses fonds propres) de dossiers LEADER.

Elaboration régionale des dispositifs financés par les futurs fonds européens 2021-2027 (plus tard pour le FEADeR)

Le développement local

1 750 000 euros pour le contrat territorial « CAP TERRITOIRE » 2018-2020 sur la transition énergétique :

1 400 000 euros ciblés sur 10 projets et 2 actions répartis sur l'ensemble du territoire (crédits utilisés à plus de 80%)

et 350 000 euros « ciblés LOUHANS » pour des projets communaux et intercommunaux.

<u>En cours ou à venir</u>

Contrat prolongé en 2021 avec un reliquat pour l'achat de véhicules électriques et avec une dotation complémentaire de 286 000 € pour 2 nouveaux projets d'investissement

Mobilisation de différents règlements en attendant le « post 2021 »

Pays de la Bresse bourguignonne

Le développement local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrat de ruralité 2017-2020 signé avec M. le Préfet de Saône-et-Loire et les Présidents des 4 Communautés de Communes afin d'identifier certains projets financés par la DSIL ou la DETR.

Dans la programmation 2019 signée en septembre 2019, on retrouve 587 086 euros de DSIL pour 2 projets et 889 967 euros de DETR pour 9 opérations.

<u>En cours ou à venir</u>

Elaboration de la programmation 2020

Suivi des informations sur le post-2020 (contrat de ruralité « nouvelle génération » ? Et/ou contrat de cohésion territoriale ? Et/ou contrat de développement écologique ? Etc.)

Pays de la Bresse bourguignonne

Le développement local

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Mobilisation annuelle de 250 000 euros pour « un projet structurant à l'échelle du SCoT » :

Construction d'un Pôle Multi-Accueil Enfance Jeunesse à LOUHANS par Bresse Louhannaise Intercom'

Construction d'un gymnase intercommunal à PIERRE-DE-BRESSE par Bresse Nord Intercom'

et construction d'une résidence séniors à MONTPONT-EN-BRESSE par Terres de Bresse.

<u>En cours ou à venir</u> :

Diffusion par le Département de l'appel à projets 2021

Priorité à Bresse Revermont 71 pour le projet structurant 2021 (sous réserve d'en avoir un qui puisse appeler les 250 000 euros).

Pays de la Bresse bourguignonne

Le développement local

Pays de la Bresse bourguignonne

Le soutien à la transition énergétique est confirmé par l'Europe (« Green Deal » de la nouvelle Commission), l'Etat (nouvelles mesures gouvernementales + DSIL) et la Région (stratégie « REPos »).

Des échanges sont en cours avec EDF pour des suites à ses 1 200 000 euros qui ont permis d'accorder une prime aux 111 opérations locales éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, association présidée par M. Denis JUHE, peut avoir un rôle à jouer dans différentes actions locales (Loi « Engagement et Proximité »).

D'autres règlements financiers existent ainsi que d'autres contrats.

Pays de la Bresse bourguignonne

Le développement local

Contrat de Développement Fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable

CONTEXTE

- **Etude touristique pilotée par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**
- Signature du contrat de développement fluvestre **le 30 novembre 2015 (dont VNF)**
- Dispositif **proposé et financé par le Conseil Régional avec du FEADeR pour l'animation**

ROLE SMBB

- Animer, informer**, impulser une dynamique de projets**
- Analyser les dossiers techniques (**conformité vis-à-vis des objectifs et de la stratégie**)
- Obligation d'un **comité de suivi annuel (dernier : 14 octobre 2019)**

STRATEGIE RETENUE

- Faire de la Seille, un grand site linéaire, cadre de visite à la journée, en **développant de nouvelles activités et services** et en coordonnant l'offre déjà existante

EXEMPLE

- Le projet phare porté par Terres de Bresse en partenariat avec les communes concernées : « **Réalisation d'une voie cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et La Truchère** » (travaux 1er tronçon prévus à l'automne 2020 selon les règles NATURA 2000)

Pays de la Bresse bourguignonne
Syndicat Mixte

UNION EUROPEENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

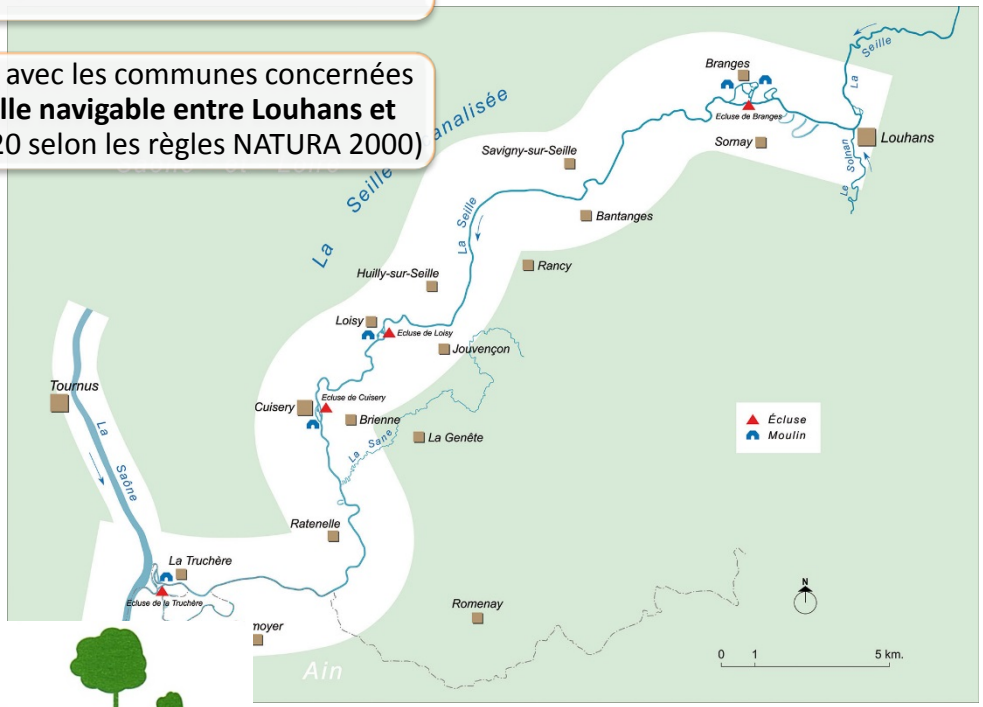

Pays de la Bresse bourguignonne

Contrat Local de Santé 2019-2024 (CLS)

- Prise de la compétence santé par le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne le 11 juillet 2016

- Recrutement d'une chargée de mission santé début 2017 avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé BFC

- 2017: phase de diagnostic de territoire

- 2018: 1ere assemblée plénière et installation des groupes de travail thématique (Accès aux soins, Psychiatrie et santé mentale, Prévention et Promotion de la santé)
  2 autres thématiques identifiées: Personnes âgées et Personnes en situation de handicap ➔ seront travaillées après la signature

- **18 Juillet 2019: Signature du Contrat Local de Santé** lors de la 2nde assemblée plénière

Pays de la Bresse bourguignonne

Contrat Local de Santé 2019-2024 (CLS)

Le projet socle

Les 14 fiches actions :

1. Axe « Accès aux soins »
2. Axe « Santé mentale et Psychiatrie »
3. Axe « Prévention- Promotion de la santé »
4. Axe « Coordination, Animation et évaluation »

Glossaire

Contrat Local de Santé 2019-2024 (CLS)

Les 14 fiches actions :

1. Axe « Accès aux soins »
   - 1.1 Construire une politique territoriale incitative à l'installation
   - 1.2 Aider à l'interconnaissance entre acteurs du territoire

➔Favoriser l'accueil des stagiaires et des nouveaux professionnels, Favoriser le travail en équipe des acteurs de santé des secteurs sanitaire, médico-social, ambulatoire et associatif

2. Axe « Santé mentale et Psychiatrie »
   - 2.1 Créer et conforter le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
   - 2.2 Déployer le Programme de Recherche Interventionnel Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)

➔ Création du CLSM et écriture de sa convention constitutive, **signature le 27 Mars 2019** à l'occasion des Semaines d'Information en Santé Mentale

Contrat Local de Santé 2019-2024 (CLS)

Les 14 fiches actions :

3. Axe « Prévention- Promotion de la santé »
    - 3.1 Promouvoir le dispositif Pass' Santé Jeunes (PSJ)
    - 3.2 Déployer le programme santé précarité
    - 3.3 Déployer le programme Prévention, Nutrition des enfants
    - 3.4 Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) – SPORT SANTE
    - 3.5 Contribuer à la lutte contre le cancer
    - 3.6 Prévenir les conduites à risques
    - 3.7 Sensibiliser et lutter contre le moustique Tigre
    - 3.8 Sensibiliser et lutter contre la présence d'une plante invasive: l'Ambroisie

4. Axe « Coordination, Animation et évaluation »
    - 4.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du CLS
    - 4.2 Evaluer le CLS

Le projet de Parc naturel régional

Qu’est-ce qu’un Parc naturel régional ?

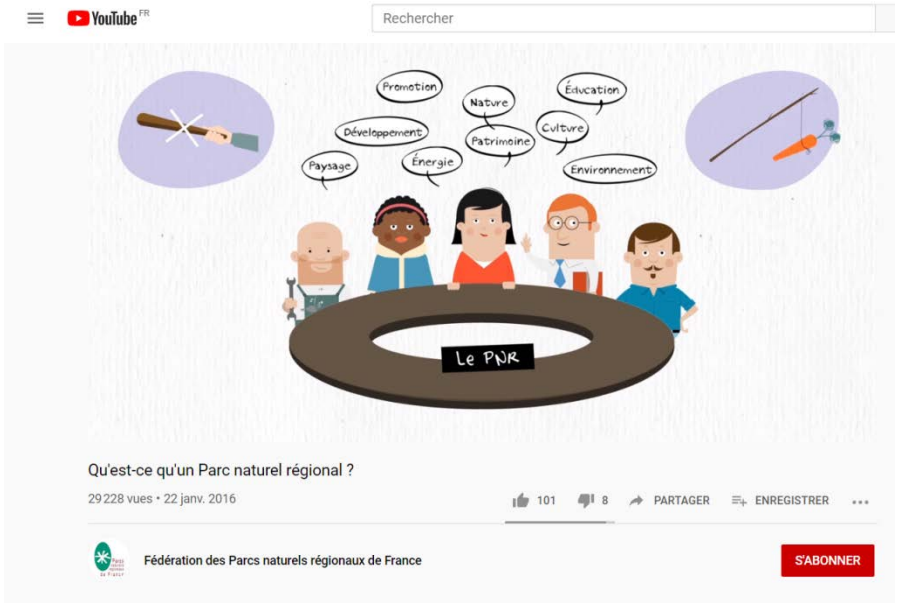

https://www.youtube.com/watch?v=mJSmyyHZxyw&t

Comment agit un Parc naturel régional ?

https://www.youtube.com/watch?v=zHWqsNgrYx8&t

Le projet de Parc naturel régional

Peut être classé "Parc naturel régional" **un territoire** à dominante **rurale** dont les **paysages,** les **milieux naturels** et le **patrimoine culturel** sont de grande **qualité,** mais dont l'équilibre est **fragile.**

Le projet de Parc naturel régional

Qu'est-il attendu de ce projet ?

Un projet de **développement**

… qui garantit, sur le long terme, le **maintien des patrimoines**

… et valorise **économiquement et socialement** ces patrimoines

Le projet de Parc naturel régional

- **16 septembre 2018 : conférence de Presse** « Un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne » de Mme la Députée en présence des 4 présidents des communautés de communes

- **17 décembre 2018 : débat**, en présence du Président et du Directeur du Parc naturel Régional du Haut-Jura, avec les maires du territoire, les représentants des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, les membres du Conseil de développement

- **4 février 2019 : Vote défavorable** (13 contre, 12 pour) en Comité syndical pour le lancement d'une étude préalable

- **29 avril 2019 : Intervention** en Comité syndical de Mme la Députée et de Mr Stéphane WOYNAROSKI, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agenda 21 et des PNR

- **11 juin 2019** : Réunion avec les **agriculteurs** à l'initiative de la Coopérative Bourgogne du Sud

Le projet de Parc naturel régional

- **17 juin 2019 : Vote favorable** (27 pour, 7 contre) en Comité syndical pour le lancement de l'étude préalable

- **19 juillet 2019** : rencontre avec les **territoires voisins** de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura

- **10 septembre 2019** : finalisation du cahier des charges / **7 novembre 2019** : **mise en ligne du marché** à tranches et avis de publicité / **18 février 2020** : choix du prestataire

- **23 juin 2020** : réunion de lancement des études préalables et 1ere visite terrain

- **Eté 2020** : suites des visites terrain et entretiens individuels

- **Automne 2020** : 3 ateliers de travail répartis sur le territoire / **Décembre 2020** : séminaire

Bureau d'étude Consortium Consultants, associé à des experts dans les domaines du patrimoine culturel et bâti, des paysages et des espaces naturels et d'un enseignant-chercheur spécialiste des PNR

Le projet de Parc naturel régional

1ere phase (2020)

-> définir les contours d'un **périmètre pertinent**, au vu des **critères de qualité exigés** par le label Parc Naturel Régional (paysages, architecture locale, savoir-faire, gastronomie, milieux naturels, faune et flore...)

-> Mener une **concertation** pour **mesurer la motivation** des acteurs du territoire à travers leurs attentes et leurs besoins mais aussi identifier les **réticences, les freins et les contraintes**.